



Mercredi 8 juin 2022

Les salles de cinémas protestent avec la plus grande vigueur contre la volonté de Disney de priver les Français de son film d'animation de Noël

La FNCF demande à Disney de revenir sur ce choix et l'invite à participer aux réunions que le CNC organisera dans le cadre de la clause de rendez-vous prévue par l'accord sur la chronologie des médias.

Alors que les spectateurs du monde entier vont aller au cinéma en famille cette fin d'année pour voir le film d'animation « Strange World », Disney vient d'annoncer qu'il allait en priver les spectateurs français, et porter atteinte gravement à l'économie des salles de cinéma et du secteur tout entier.

Cette décision a très précisément pour but, comme l'explique Disney dans « Les Echos » de ce jour, de peser sur la négociation sur la chronologie des médias, en particulier sur la relation entre la major et les chaînes en clair 22 mois après la sortie du film.

Pourtant Disney peut se féliciter du succès du dernier « Doctor Strange in the Multiverse of Madness » de Sam Raimi qui atteint les 3 millions d'entrées en France, et ne remet pas en cause les sorties des prochains films annoncés en salle comme « Buzz l'éclair » le 22 juin, ou « Thor : Love and Thunder » le 13 juillet.

Pour résoudre un problème de relation avec les chaînes gratuites se posant 2 ans après la sortie du film en salle, les salles de cinéma sont instrumentalisées par cette décision, totalement inacceptable, et terriblement injuste.

C'est un choix perdant pour tout le monde : pour les spectateurs, pour les salles de cinéma, pour les autres diffuseurs du film comme Canal +, et les chaînes en clair, et in fine pour Disney qui se prive en France, 1^{er} pays du cinéma en Europe, de recettes considérables et d'une exposition sans égale pour ce film.

Personne ne pourrait comprendre que la major, qui a construit son image sur le cinéma familial et les salles de cinéma, ne prive de ce film le public français des salles de cinéma, sur une question qui ne les concerne pas elles-mêmes.

La FNCF s'élève avec la plus grande fermeté contre cette décision. Elle demande à Disney de revenir sur ce choix et l'invite à participer aux réunions que le CNC organisera dans le cadre de la clause de rendez-vous prévu par l'accord du 24 janvier 2022. Elle en appelle aux pouvoirs publics pour permettre une résolution rapide de ce problème majeur pour notre secteur en menant une conciliation entre les parties prenantes, et en évitant que les spectateurs et les salles de cinémas soient les victimes collatérales de ces différends.

Contact : Marc Olivier Sebbag 06 80 06 38 22